



# AMAP MIEL



CERNAY

Saison 2021/2022

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consom'acteur</b>
M. Robert HUMMEL	NOM, prénom.....
20 rue Bellevue	Adresse.....
68800 THANN	Code postal, commune.....
Tel : 03 89 37 09 13 <a href="mailto:apihummel@gmail.com">apihummel@gmail.com</a>	Mail ..... Tél .....
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la <b>Charte de ThurAmap</b> (voir <a href="http://www.thuramap.fr">www.thuramap.fr</a> , onglet « Une amap, c'est quoi ? »).	
<b>LES PANIERS:</b> le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :	
<b>Composition d'un panier</b>	1 pot de 500 grammes de miel, principalement de forêt (mélange de plusieurs miels) et sous réserve : acacia – châtaignier – fleurs - tilleul

<b>LES DISTRIBUTIONS :</b> Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-dessous :	
<b>Durée de la saison complète</b>	La saison commence le 16 avril 2021. et se termine le 18 mars 2022
<b>Durée de la saison pour le consom'acteur</b>	<b>La saison commence le ..... et se termine le 18 mars 2022</b>
<b>Point de distribution</b>	Conciergerie complexe sportif- rue René Guibert - Cernay
<b>Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers</b>	<p>Les distributions ont lieu le vendredi <b>entre 18.00 et 18.45</b>, aux dates indiquées ci-dessous.</p> <p>3 possibilités de fréquence sont proposées, soit :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = ..... paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = ..... paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = ..... paniers</p> <p><b><u>Dates de distributions retenues</u></b> (cocher les dates retenues)</p> <p><input type="checkbox"/> 16/04/21    <input type="checkbox"/> 21/05/21    <input type="checkbox"/> 18/06/21    <input type="checkbox"/> 16/07/21</p> <p><input type="checkbox"/> 20/08/21    <input type="checkbox"/> 17/09/21    <input type="checkbox"/> 15/10/21    <input type="checkbox"/> 19/11/21</p> <p><input type="checkbox"/> 17/12/21    <input type="checkbox"/> 21/01/22    <input type="checkbox"/> 18/02/22    <input type="checkbox"/> 18/03/22</p>



CERNAY

### AMAP MIEL



Saison 2021/2022  
Saison 2021/2022

LE PRIX ET LES PAIEMENTS	
<b>Prix d'un panier</b>	7.00€
<b>Païement</b>	A la signature du contrat, en début de saison, le consomm'acteur remet au producteur par avance le ou les chèques correspondant à l'ensemble de la saison
<b>Chèques à l'ordre de :</b> <b>Hummel Robert</b>	<input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = ..... paniers 1 chèque de ..... €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat <b>ou</b> 2 chèques : 1 chèque de ..... €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat , et 1 chèque de ..... encaissement en octobre.  <input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = ..... paniers 1 chèque de ..... €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.  <input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = ..... paniers 1 chèque de ..... €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10.00 €), pour la saison 2021/2022 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Fait à ....., le ..... et signé en deux exemplaires par les parties :	
<b>Le producteur</b>	<b>Le consomm'acteur</b>
(signature).....	(signature).....

Contrat mis à jour le 17 mars 2021

Pour toute information, rendez-vous sur [www.thuramap.fr](http://www.thuramap.fr)